

Lyon, le 31 mars 2022

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Le projet de logistique urbaine de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville remporte l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateurs de la ville durable »**

**Le projet « la logistique en quartier dense apaisé », sur la ZAC Gratte-Ciel centre-ville à Villeurbanne, fait partie des 30 lauréats de la deuxième vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable », dans le cadre de France 2030. Il est porté par la Métropole de Lyon et piloté par la SERL, aménageur de la ZAC, en lien avec la Ville de Villeurbanne.**

**Le projet « la logistique en quartier dense apaisé »**

Sélectionné pour son caractère novateur, le projet de démonstrateur « la logistique en quartier dense apaisé » a pour ambition d'allier l'intensification des échanges et la valorisation du cadre de vie.

Il se traduit **en deux déclinaisons opérationnelles** :

- développer un modèle de logistique de chantier adapté à un projet de grande ampleur en centre-ville dense ;
- développer un nouveau modèle de logistique urbaine décarbonée pour les centres urbains denses.

*« Nous sommes fiers de cette nouvelle reconnaissance pour nos actions sur l'espace métropolitain. Grâce au soutien apporté dans le cadre de France 2030, nous allons pouvoir tester des projets innovants à grande échelle, avec l'objectif de pouvoir les répliquer sur d'autres territoires de la métropole par la suite.*

*Sur la ZAC Gratte-Ciel, le projet de réaménagement urbain avance en parallèle de ces tests logistiques. À terme, les déplacements seront profondément modifiés, comme sur plusieurs autres lieux métropolitains. Voies lyonnaises, nouvelles lignes de tramways... autant d'équipements qui permettront de changer les habitudes collectives et qui impacteront de manière positive le cadre de vie. » - Béatrice Vessiller, vice-présidente de la Métropole de Lyon à l'urbanisme et au cadre de vie.*

*« Le projet de la ZAC Gratte-Ciel innove en anticipant les flux de marchandises qu'il va générer, pendant puis à l'issue du chantier. Il prépare les conditions d'une logistique décarbonée et mieux rationalisée, en pleine cohérence avec l'action de la Métropole sur le front de la réglementation (zone à faibles émissions, schéma logistique des biens et services). » - Jean-Charles Kohlhaas, vice-président de la Métropole de Lyon aux intermodalités, à la logistique et aux transports de marchandises en ville.*

À travers ces innovations, la Métropole de Lyon, la ville de Villeurbanne et la SERL souhaitent démontrer qu'il est possible d'avoir un cadre de vie de grande qualité, même dans des centres villes urbains avec de nombreuses fonctions.

Comment ? En mobilisant le levier de la logistique pour en faire une fonction créatrice d'opportunités plutôt qu'un vecteur de nuisances (bruit, pollution, déchets, etc.).

Il s'agira ainsi de mettre en place des concepts innovants en matière de logistique urbaine et de logistique de chantier pour atteindre quatre ambitions fondamentales :

- d'ici 2024, **créer un modèle d'organisation de chantier sobre et performant** en centre urbain, sur les volets de la logistique et de la gestion des déchets ;
- d'ici 2027, développer un **nouveau modèle d'approvisionnement des centres urbains denses**, fondé sur l'utilisation des modes actifs sur les derniers kilomètres ;
- d'ici 2027, **démontrer qu'il est possible d'offrir un cadre de vie qualitatif en centre urbain dense**, grâce à des espaces publics libérés de la circulation des véhicules à moteur ;
- d'ici 2030, **renforcer et développer les filières de la logistique et de l'économie circulaire** sur le territoire, en faire un levier d'inclusion par l'emploi et associer les habitants pour co-construire de nouveaux usages de consommation.

*« Par nature, l'aménageur doit penser à deux échelles de temps : celle du projet urbain, d'abord, de sa conception à sa production, et celle de la vie des quartiers qu'il aménage, ensuite, une fois le quartier transformé et son intervention terminée. Les sujets de transport de marchandises et de déchets dans la ville dense sont emblématiques de cette double dimension, car ils se posent avec une grande acuité en phase chantiers, puis dans la vie des quartiers, avec la triple exigence de permettre ces services essentiels à la Ville et à sa construction, tout en optimisant leurs coûts et réduisant leurs nuisances. Le quartier Gratte-Ciel et le partenariat d'acteurs qu'il réunit constituent une opportunité idéale pour expérimenter de nouvelles pratiques vertueuses, qui pourront ensuite inspirer de nombreux quartiers de centre-ville qui rencontrent les mêmes problématiques » - Vincent Malfère, Groupe SERL.*

*« Cet accompagnement de l'État nous permettra d'imaginer les flux logistiques de la ville de demain et de préfigurer l'organisation durable des approvisionnements dans le centre-ville de Villeurbaine, mais également autour de celle de l'évacuation des déchets, en mutualisant les flux. Nous allons pouvoir aussi optimiser l'ensemble des flux liés au chantier de la ZAC, afin de préserver le cadre de vie des habitants ainsi que la vie artisanale et commerciale durant cette phase de travaux. » - Agnès Thouvenot, première adjointe au maire de Villeurbaine chargée de la transition écologique, de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville durable.*

## Un environnement partenarial public-privé

De nombreux partenaires publics et privés sont associés au projet de démonstrateur sur le site de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville.

Le consortium se compose, au moment de la candidature, de :

- collectivités : Métropole de Lyon, ville de Villeurbaine ;
- acteurs de l'opération d'aménagement : SERL, Société Villeurbannaise d'Urbanisme, Sytral ;
- promoteurs : Cogedim, Quartus, Rhône-Saône Habitat ;
- acteurs du vélo et du Chantier : CARA, Ingérop
- acteurs de l'innovation sociale : LeCentSept, TUBA, Unis vers l'emploi ;
- laboratoires de recherche : LabEx Intelligences des Mondes Urbains, Laboratoire Aménagement Économie Transport, Université Gustave Eiffel.

Il sera renforcé prochainement, notamment par des acteurs de la logistique et du commerce, et des acteurs de l'économie circulaire.

Ces partenaires seront associés à toutes les étapes du projet et une gouvernance partenariale sera mise en place pour assurer une participation équilibrée des membres du consortium et évaluer collectivement les actions, tant en phase d'incubation que de réalisation.

### Démonstrateurs de la ville durable

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » intervient dans le cadre du plan d'investissement France 2030, piloté et financé par l'État et la Banque des Territoires.

Il a pour objectif d'accompagner les innovations dans le cadre de la transition écologique des territoires, en créant un réseau de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de développement durable des espaces urbains français.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement technique et financier en phase d'incubation et d'un soutien pour le déploiement des actions innovantes en phase de réalisation.

Gratte-Ciel centre-ville est un projet urbain ambitieux qui vise à intensifier le centre-ville de Villeurbanne sur 8 hectares supplémentaires à l'horizon 2030. En prolongation du centre-ville existant, le futur quartier accueillera plus de 1 800 habitants, 1 600 élèves, 50 nouveaux commerces et 200 emplois dans le centre-ville de Villeurbanne, contribuant à en faire l'une des cinq plus importantes polarités de la Métropole lyonnaise.

### Contacts presse

**MÉTROPOLE DE LYON**  
Amandine MOLLIER  
06 67 95 13 59  
amollier@grandlyon.com

**VILLE DE VILLEURBANNE**  
Maïté DEWUFFEL-  
DESSART  
07 86 91 94 74  
maite.dewuffel-  
dessart@mairie-  
villeurbanne.fr

**GROUPE SERL**  
David CORTIER  
06 09 96 56 64  
d.cortier@serl.fr